

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 Décembre 2019

Référence
2019-17

Objet de la délibération
Renouvellement d'activités accessoires

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
34	18	23

Date de la convocation
10 décembre 2019

Vote
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2019 et le 18 Décembre à 17 heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

**PRESENTS :** Pierre BRIZION, Jacky BOICHOT, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Claude COSSON, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Stéphan EMERAUX, Jacky GILLET, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Stéphane MARTINELLI Véronique NICKELS, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Yves ROY, Patrick VIARD, Patrice VOIRIN.

**PROCURATIONS :** Nicolas LACROIX donne procuration à Pierre BRIZION, Denis MAILLOT donne procuration à Patrice VOIRIN, Michel MENET donne pouvoir à Stéphane MARTINELLI, Bernadette RETOURNARD donne pouvoir à Jean-Yves ROY, Françoise TRELAT VALLON donne procuration à Christophe LIMAUX

**EXCUSES :** Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Dominique COMBRAY, Christine GUILLEMY, Jonathan HASELVANDER, Nicolas LACROIX, Laurent MARRAS, Denis MAILLOT, Michel MENET, Anne-Marie NEDELEC, Nicole PENSEE, Bernadette RETOURNARD, Françoise TRELAT VALLON, Jean-Marie WATREMETZ, Mariette VOILLOT,

**A été nommé secrétaire :** Jean-Yves ROY

### Renouvellement d'activités accessoires

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

**CONSIDERANT** que le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont dispose d'une ingénierie réduite,

**CONSIDERANT** notamment les besoins d'accompagnement spécifique sur le SCoT,

**CONSIDERANT** que les missions précisées ci-dessous ne justifient pas la création d'un emploi au sein du syndicat mixte,

**CONSIDERANT** l'ingénierie compétente en la matière dans les collectivités territoriales du territoire et l'importance de la mutualisation des compétences et des moyens,

**SUR PROPOSITION** du président de créer ou renouveler les activités accessoires suivantes :

- **Accompagnement juridique à l'élaboration du SCoT**
- **Accompagnement technique à l'élaboration du SCoT**
- **Missions ponctuelles ou de renfort en matière de gestion administrative et financière**
- **Accompagnement sur les démarches de communication**

**SUR PROPOSITION** du président de rémunérer l'activité accessoire à l'indemnité horaire suivante :

- **25 € brut de l'heure pour les agents en catégorie A**
- **16,67 € brut de l'heure pour les agents en catégorie B**
- **14,29 € brut de l'heure pour les agents en catégorie C**

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée**

**(Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0)**

- 1° De renouveler la mission d'accompagnement à l'élaboration du SCoT pour une durée de 10 ans
- 2° De renouveler la mission ponctuelle ou de renfort en matière de gestion administrative et financière pour une durée de 10 ans
- 3° De créer la mission d'accompagnement sur les démarches de communication pour une durée de 10 ans
- 4° De porter inscription de la dépense au budget
- 5° D'autoriser le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le président,

Stéphane MARTINELLI  
*Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de la présente délibération.*

